



L'As de CARO

19 Côte de la Madeleine – 27000 EVREUX

Agrément n° E13 027 0014-0

2.2 - PROCÉDE EVALUATION PREALABLE A VOTRE FORMATION A LA CONDUITE ET A LA SECURITE ROUTIERE

Pour débiter votre formation, une évaluation initiale de vos compétences va être réalisée sur simulateur ou dans un de nos véhicules modèle BMW Série 1, pour une durée de 1 heure pour les permis B, ainsi que les permis B en conduite accompagnée et en boîte de vitesse automatique . L'évaluation initiale de vos compétences concernant le permis A est d'une durée de 1 heure et se fait avec une moto de marque KAWASAKI type Z400 sur notre piste privée.

I – Parcours de formation

Cette évaluation de départ permettra de vous proposer un parcours de formation accompagnée d'une proposition détaillée et chiffrée, faisant apparaître le contenu de l'offre sur la base de l'évaluation. Cette évaluation qui ne peut être inférieure à 20 heures ou 13 heures si la formation est faite avec un véhicule équipé d'une boîte de vitesse automatique.

II – Thèmes évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu' usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices, cognitives et émotionnelles ;
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé

Le moniteur ou le simulateur se sert d'une fiche (support papier) pour effectuer votre évaluation de départ, il la remplit et à la fin de l'évaluation la signe et vous la remet avec une proposition du nombre d'heures de conduite recommandé afin que vous puissiez obtenir votre permis de conduire.

IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est portée à la connaissance du public (par un affichage dans les locaux de l'école de conduite).

La fiche de l'évaluation est faite en deux exemplaires, un à conserver par vos soins et le deuxième qui est placé dans votre fiche de suivie de l'élève, rendu signé par vos soins en stipulant la proposition faite par le moniteur et la proposition acceptée et retenue par vous même ou votre représentant légal.